

# MOTION

**Auteur** Sarah Constantin, AdG/LA, Audrey Michelet, PDCC, Jérémy Savioz, Les Verts, et Raphaël Fournier (suppl.), PDCC  
**Objet** Interdiction des chauffages à mazout dans les nouvelles constructions  
**Date** 13.12.2019  
**Numéro** 5.0493

---

La Suisse est mauvaise élève en matière d'énergie fossile utilisée pour le chauffage des bâtiments. Nous sommes le pays d'Europe centrale qui utilise le plus le mazout pour le chauffage des bâtiments, ce qui n'est pas acceptable au vu de nos engagements pour le climat et le rôle de pionniers que nous voulons nous donner en matière d'énergies propres.

L'année 2019 a été marquée par un mouvement inédit de la jeunesse en faveur de la protection du climat. Pour répondre à leurs préoccupations, nous avons la possibilité de réduire l'impact environnemental et climatique en stoppant l'utilisation du combustible liquide qu'est le mazout dans toutes nouvelles constructions.

S'il existe aujourd'hui de nombreuses aides et incitations pour les alternatives écologiques, tels que les panneaux solaires, les pompes à chaleur les chaudières à bois ou encore les réseaux de chauffage à distance et que le mazout n'est quasiment plus utilisé dans les nouvelles constructions hormis cas très spéciaux. Il s'agit aujourd'hui d'aller plus loin et de l'interdire formellement.

## **Conclusion**

La protection de l'environnement dans le secteur des bâtiments relevant de la compétence des cantons, les signataires demandent la modification des bases légales afin que l'interdiction formelle de l'utilisation du mazout pour toutes nouvelles installations de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire dans toutes nouvelles constructions sur le territoire cantonal puisse être mise en œuvre.